



Cgt

Finances Publiques 62

CAPL N° 2 du 12 juillet 2013

Madame la Présidente ,

La situation des emplois à la DGFIP est catastrophique, 1167 postes de contrôleurs ne sont pas pourvus, toutes filières confondues , et cela est pour la CGT inacceptable.

Les causes sont bien connues, elles sont toujours les mêmes depuis des années : les politiques d'austérité des gouvernements successifs ,celles qui ont agi tout simplement au nom de la lutte contre les déficits et par voie de conséquence ont engendré la casse de l'emploi public.

Le dogme du non remplacement d'un agent partant à la retraite sur deux dans la fonction publique, et plus proche de deux sur trois dans notre administration, continue de s'appliquer.

La faiblesse des recrutements crée des pénuries dans tous les départements et prive de nombreux agents à leur droit à mutation.

Depuis son arrivée à la tête de la DGFIP, le directeur général ne suit qu'un seul objectif : la mise en œuvre de la démarche stratégique faisant abstraction de toutes les garanties données aux agents dans le cadre de la fusion.

Tout ce qui avait pu être négocié et acté au niveau national est aujourd'hui remis en cause par le directeur général, au mépris du dialogue social.

Dans ce contexte, les discussions en cours pour établir les futures règles de mutation des agents ont été interrompues à juste titre par la CGT Finances publiques en Novembre 2012.

Pour autant, la direction générale avance dans ses projets mais de façon contradictoire.

D'un coté les bureaux RH poursuivent la mise en place progressive des règles actées dans la « cible ». De l'autre le directeur général envisage d'aller très loin en s'en prenant directement aux droits et garanties des agents.

Cela signifie que nous n'avons plus aucune garantie sur les nouvelles règles : classement à l'ancienneté administrative, affectation sur RAN, délai de séjour, règles de priorité.

Les propositions écrites dans la démarche stratégique sont éloquentes. Le rapport nous prescrit, dicit : « pour une nouvelle étape dans la centralisation ». Pour la CGT, le verrou qu'il faut d'abord faire sauter, ce sont les règles nationales d'affectation.

Et c'est clairement dit : « le niveau local est écartelé entre le niveau national qui a le dernier mot et l'agent qui a une liberté d'initiative totale pas toujours en phase avec les nécessités de service ».

Ce serait donc la remise en cause totale des droits et garanties des personnels en matière de mutation.

Le Directeur Général ambitionne de permettre à ses directeurs locaux de disposer à leur guise de ses agents, d'adapter leur présence dans un service en fonction de la charge de travail, de réaliser les affectations de plus en plus au profil.

Certains directeurs locaux s'empressent déjà de prendre à la lettre les propositions déclinées dans la démarche stratégique.

Nous espérons fortement que la DDFIP du Pas-de-Calais aura un comportement tout autre et fera en sorte de pérenniser les règles existantes d'affectations locales, quoique déjà bien bafouées dernièrement, néanmoins en partie respectées.

Sur ce point la CGT Finances Publiques s'opposera toujours radicalement à ces évolutions.

La CGT Finances Publiques rappelle que, pendant la période de convergence, les directions locales ne doivent pas en profiter pour remettre en cause les règles habituellement appliquées dans chaque filière en matière de respect des droits acquis des personnels et doivent décliner les règles nationales de mutation au niveau local en respectant la règle de l'ancienneté administrative et de délai de séjour.

Le respect des règles de mutations est précieux si on ne veut pas assister à une sorte de « marché » aux candidats.

Ces pratiques d'un autre âge qui semble resurgir avec la fameuse démarche stratégique doivent cesser.

La CGT Finances Publiques rejette cette forme de « marchandage d'agents » tout à fait détestable et déstabilisante pour les personnels.

Le représentant titulaire de la CGT / Finances Publiques 62

Roger BASTIEN